ADULEO.com
L'ASSURANCE VIE ONLINE

VITALEO GARANTI 8

Choisissez la Performance, pas les risques !

- Un capital **100% garanti*** quelle que soit l'évolution des marchés
- **L'effet Boost :** une participation optimisée aux performances de l'indice DJ Eurostoxx 50

Les Certificats Vitaléo sont des actifs représentatifs d'unités de compte dans le contrat d'assurance vie Aduléo et ne peuvent être souscrits qu'en tant qu'unités de compte. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières des Certificats Vitaléo. Cette brochure ne constitue pas une proposition d'assurance ni une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter les Certificats. Les conditions de souscription au contrat d'assurance et de fonctionnement des unités de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information du contrat d'assurance vie et ses annexes.

VITALEO GARANTI 8

Vitaleo est un produit de maturité 8 ans adossé à l'Indice DJ Eurostoxx 50 "l'Indice".
Grâce au mécanisme exclusif "Boost", Vitaleo propose d'amplifier les performances de l'Indice et ce, même en cas de marché stable.

Quels objectifs d'investissement ?

- Vitaleo vous permet de surperformer simplement les performances du DJ Eurostoxx 50. Cet Indice, mondialement reconnu, est composé des 50 plus importantes capitalisations boursières de la zone Euro.
- Grâce à l'effet Boost, le potentiel de gain est optimisé : les performances de l'Indice sont amplifiées.
- Vous bénéficiez d'une garantie totale de votre capital* à échéance.

L'effet Boost : un mécanisme simple et efficace d'amplification des performances

- Si la performance est comprise entre **0% et 25%**, on reçoit à maturité 100% du capital et un **coupon de 25%**
- Si la performance est comprise **entre 25% et 50%**, on reçoit à maturité 100% du capital et un **coupon de 50%**
- Si la performance est comprise **entre 50% et 75%**, on reçoit à maturité 100% du capital et un **coupon de 75%**
- Enfin, si la performance est **au dessus de 75%**, on reçoit à maturité 100% du capital et un **coupon de 90%**
- Si la performance est **négative**, aucun coupon n'est versé et le capital reste **garanti***

Le capital investi *, garanti à terme, sera indexé sur la performance de l'Indice entre le 28/12/2007 et le 21/12/2015

A maturité, un amplificateur de performance est activé sur l'Indice DJ Eurostoxx 50 afin de maximiser le rendement final de Vitaleo

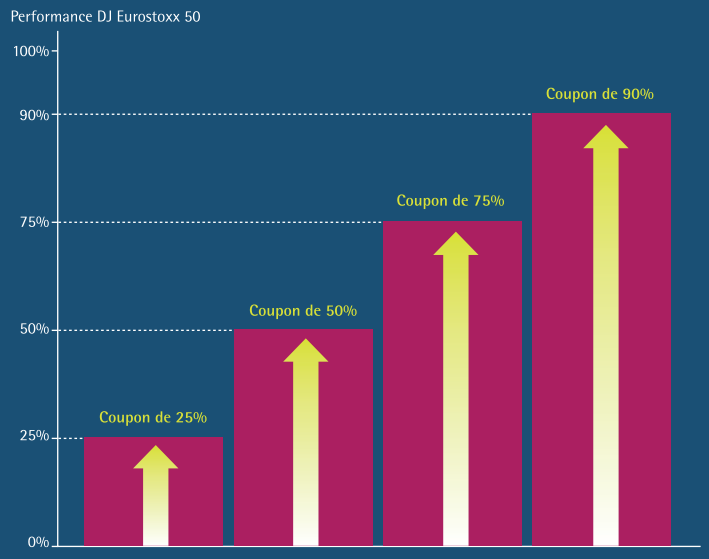

Capital garanti*

Vitaleo est un placement sans risque : quelles que soient les performances du marché, votre capital reste garanti* si vous conservez vos unités de compte jusqu'à échéance.

Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Obligations basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

*Pour l'Investisseur, le capital investi correspond au capital versé, diminué des frais d'entrée/arbitrages et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Illustration du mécanisme

Scénario favorable, hausse de l'Indice : +77%

Remboursement final :
100% du capital
+
un coupon de 90%
Rendement annualisé :
8.35%

Scénario médian, légère hausse de l'Indice : +28%

Remboursement final :
100% du capital
+
un coupon de 50%
Rendement annualisé :
5.20%

Scénario défavorable baisse de l'Indice : -10%

Pas de perte pour l'investisseur.

Remboursement final :
100% du capital*

Des simulations historiques remarquables

- 2498 simulations ont été réalisées de janvier 1990 à juillet 1999. Les résultats sont excellents :

dans plus de 74% des cas, le rendement annualisé est supérieur à 7% !

Distribution des rendements

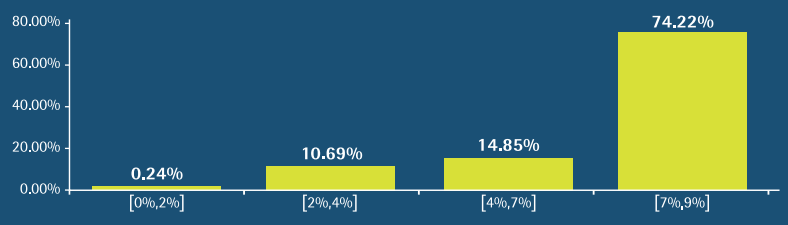

Indice DJ Eurostoxx 50

Composition de l'indice DJ Eurostoxx 50

ABN AMRO HOLDING NV	ASSICURAZIONI GENERALI
AEGON NV	IBERDROLA SA
KONINKLIJKE AHOLD NV	ING GROEP NV-CVA
AIR LIQUIDE	INTESA SANPAOLO
ALCATEL-LUCENT	L'OREAL
ALLIANZ SE-REG	LAFARGE SA
ALLIED IRISH BANKS PLC	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI
AXA	MUENCHENER RUECKVER AG-REG
BANCO SANTANDER SA	NOKIA OYJ
BASF AG	PHILIPS ELECTRONICS NV
BAYER AG	RENAULT SA
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	REPSOL YPF SA
BNP PARIBAS	RWE AG
CARREFOUR SA	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
CREDIT AGRICOLE SA	SANOFI-AVENTIS
DAIMLER CHRYSLER AG-REG	SAP AG
GROUPE DANONE	SIEMENS AG-REG
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	SOCIETE GENERALE
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	SUEZ SA
E.ON AG	TELECOM ITALIA SPA
ENDESA SA	TELEFONICA SA
ENEL SPA	TOTAL SA
ENI SPA	UNICREDITO ITALIANO SPA
FORTIS	UNILEVER NV-CVA
FRANCE TELECOM SA	VIVENDI

Répartition sectorielle

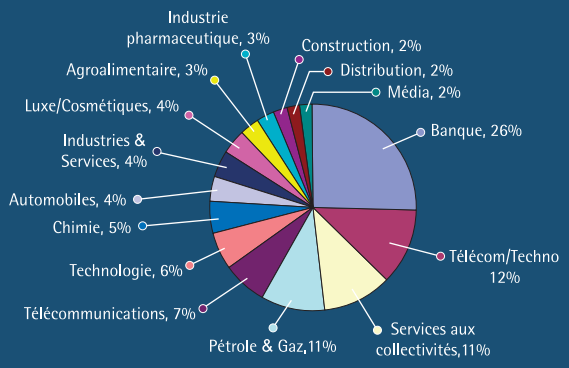

Répartition géographique

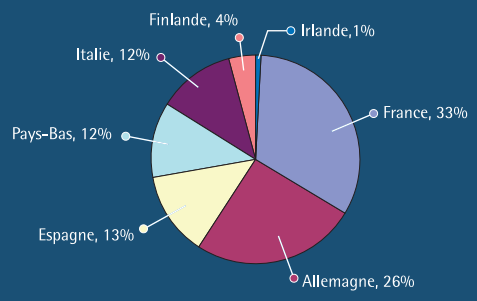

Les simulations ci-dessus ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles sont basées sur divers paramètres qui tiennent notamment compte des conditions de marché au moment où elles ont été effectuées et de données historiques ne préjugeant en rien de l'évolution future de la performance de l'actif Vitaléo Garanti 8

L'Actif Vitaleo Garanti 8 ne peut être souscrit qu'en tant qu'unité de compte du contrat d'Assurance-vie Aduleo

VITALEO GARANTI 8

Avantages :

- Un capital garanti* quelle que soit l'évolution des marchés
- Suivi simple de l'Indice DJ Eurostoxx 50.
- Amplification des performances de l'Indice pour des résultats optimisés.

Inconvénients :

- Non redistribution des dividendes versés par les valeurs composant l'Indice.
- En cas de performances négatives de l'Indice, absence de coupons.
- Pas de versement de coupons en cours de vie : versement in fine.

Résumé des Termes et Conditions de l'Actif Vitaleo Garanti 8

L'Actif Vitaléo Garanti 8 ne peut être souscrit qu'en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie Aduléo

Type : Certificat de droit anglais à capital garanti
Émetteur : BNP Paribas Arbitrage Issuance BV
Garant : BNP Paribas (AA+ ; Aa1)
Cotation : Marché Réglementé Luxembourg
Devise : EUR
Date d'Émission : 15 octobre 2007
Date de Strike : 28 décembre 2007
Date Initiale de relevé du cours de l'Indice : 28 décembre 2007
Date Finale de relevé du cours de l'Indice : 21 décembre 2015
Date d'échéance : 28 décembre 2015
Maturité : 8 ans
Valeur nominale : 1 000 euros
Liquidité : quotidienne
Période de commercialisation : du 15 octobre 2007 au 28 décembre 2007
Code Isin : XS0323879006

Distribution réalisée par : Financière Degesud 1, rue Louis Lacroix 45200 Montargis
Société de courtage d'assurance enregistré à l'Orias sous le n°07025192 – www.orias.fr
Sarl au capital de 30 000 euros – RCS Montargis 49365956
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelles conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances.

Compagnie d'assurance : Generali Vie, Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros
602 062 481 R.C.S. Paris Entreprise régie par le code des Assurances

ADULEO.com
L'ASSURANCE VIE ONLINE

DISCLAIMER
VITALEO GARANTI 8 (ci-après les « Certificats ») sont des Certificats à capital garanti, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV, pouvant uniquement être utilisés comme valeurs de référence du contrat d'assurance vie Aduléo géré par la compagnie d'assurance Generali Vie et libellés en unités de compte.Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Certificats. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. La présente brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter les Certificats qui y sont présentés. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard.
BNP Paribas recommande aux investisseurs potentiels de prendre connaissance des Conditions Définitives des Certificats ainsi que du Prospectus de Base desdits Certificats en date du 30 mai 2007 et de son supplément en date du 11 juillet 2007 qui en détaille l'ensemble des caractéristiques. En cas d'incohérence entre les termes et conditions indicatifs et la documentation définitive des Certificats, cette dernière prévaudra.